

## DEC220966DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Guy BERTRAND, directeur de l'unité IRL3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n°121793INC du 25 juin 2012 portant création de l'unité UMI3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», dont le directeur est M. Guy BERTRAND ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC161074INC du 26 juillet 2016 portant renouvellement de l'unité UMI3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée de cinq ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante, et de M. Guy BERTRAND directeur de recherche de classe exceptionnelle au CNRS renouvelé dans ses fonctions de directeur d'unité ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC201658INC du 7 octobre 2020 relative à la décision modificative de la décision DEC161074INC du 26 juillet 2016 portant renouvellement de l'unité UMI3555 intitulée « UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory » et la nomination de directeur par intérim de M. Guy BERTRAND à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2021 ;

**Vu** la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**Vu** la décision DEC211514DAJ du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC212337INC du 21 juillet 2021 portant renouvellement de l'international research laboratory IRL3555 intitulé UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory, dont le directeur est M. Guy BERTRAND



à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de 4 ans et demi, et M. Rodolphe JAZZAR, directeur adjoint par intérim à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2021 ;

**Vu** la décision DEC220637INC du 31 janvier 2022 portant maintien de M. Rodolphe JAZZAR aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité IRL3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 juillet 2022.

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à **M. Guy BERTRAND**, directeur de l'unité IRL3555 intitulée «UCSD-CNRS Joint Research Chemistry Laboratory», à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy BERTRAND, délégation de signature est donnée à **M. Rodolphe JAZZAR**, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



Fait à Paris, le **31 janvier 2022**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Isabelle LONGIN**

